

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1056

31 mai 2006

SOMMAIRE

Alinvest Holding Société Anonyme, Luxembourg .	50642	Neva, S.à r.l., Luxembourg	50687
Alinvest Holding Société Anonyme, Luxembourg .	50643	Nordessa S.A., Luxembourg	50661
Anna Chromy Foundation Holding S.A., Mamer . .	50679	Ottaviani Holding S.A., Luxembourg	50667
Asmara Immobilière S.A., Luxembourg	50644	Pama Immobilière S.A., Luxembourg	50644
Buffalo Holding S.A., Mamer	50677	Parquet Böhm, S.à r.l., Münsbach	50681
C.S. Constructions, S.à r.l., Remich	50685	Parquet Böhm, S.à r.l., Niederanven	50681
C.S. Constructions, S.à r.l., Remich	50686	Pâtisserie Kill, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	50681
Campsite Investments, S.à r.l., Luxembourg	50667	Pilkington Luxembourg No. 3, S.à r.l., Luxem- bourg	50644
Carter Transport, GmbH, Luxembourg	50642	Podirest, S.à r.l., Frisange	50682
Demag Investments, S.à r.l., Luxembourg	50664	Podirest, S.à r.l., Frisange	50682
Demag Mezz, S.à r.l., Luxembourg	50678	Podirest, S.à r.l., Frisange	50682
Dynamik S.A., Schouweiler	50687	Podirest, S.à r.l., Frisange	50682
Dynamik S.A., Schouweiler	50688	Prakash S.A. Holding, Luxembourg	50654
EFG (Private Bank) Luxembourg S.A., Luxem- bourg	50678	Procter & Gamble International Finance SCA, Lu- xembourg	50668
Eurociel S.A., Luxembourg	50661	Reha Felten, S.à r.l., Luxembourg	50662
EWA Révision S.A., Bertrange	50653	Savannah Innovative S.A., Luxembourg	50654
EWA (Fiduciaire et Révision) S.A., Bertrange	50653	Schraden Biogas Investment, S.à r.l., Luxem- bourg	50654
Fidupartner AG, Bertrange	50654	Securex Luxembourg S.A., Bertrange	50663
Firelux S.A., Bertrange	50654	Securex Luxembourg S.A., Bertrange	50663
Fleurs Emeraude, S.à r.l., Bereldange	50679	Sharmut Fashion S.A., Luxembourg	50680
Grizelle S.A., Luxembourg	50664	Société Européenne de Génie Civil S.A., Luxem- bourg	50653
Intersafe, S.à r.l., Luxembourg	50662	Société Immobilière Neipuert S.A., Luxembourg	50653
Italfondario Investments, S.à r.l., Luxembourg . . .	50682	Stabilus Luxembourg 2 (d), S.à r.l., Luxembourg .	50678
Italfondario Investments, S.à r.l., Luxembourg . . .	50685	Station Service Petry, S.à r.l., Remerschen	50662
Kreizerbuch, S.à r.l., Hobscheid	50681	Strenuse, S.à r.l., Luxembourg	50688
Kreizerbuch, S.à r.l., Hobscheid	50681	Sweet Port S.A., Luxembourg	50667
Lary, S.à r.l., Luxembourg	50642	Tenor S.A., Luxembourg	50662
Lem S.A., Luxembourg	50667	Tubco, S.à r.l., Luxembourg	50663
Marstrand, S.à r.l., Luxembourg	50664	Universalia (Fiduciaire) S.A., Bertrange	50653
Metering Luxembourg 2 (g), S.à r.l., Luxembourg .	50678	Utah, S.à r.l., Luxembourg	50661
Mokeda S.A., Luxembourg	50652	Varmdo, S.à r.l., Luxembourg	50663
Montreal, S.à r.l., Luxembourg	50663	Viva Gestions Hôtelières S.A., Luxembourg	50679
Motor-Center Mersch S.A., Mersch	50662	Viva Gestions Immobilières S.A., Luxembourg . .	50680
MPM Luxembourg 2 (c), S.à r.l., Luxembourg	50678	Yaltha Holding S.A., Mamer	50679
Natal S.A.H., Luxembourg	50643		
Neva, S.à r.l., Luxembourg	50687		
Neva, S.à r.l., Luxembourg	50687		

CARTER TRANSPORT, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 89.675.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01161, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2006.

Signature.

(024872/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

LARY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 45.789.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01159, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2006.

Signature.

(024873/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

ALINVEST HOLDING Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 32.795.

L'an deux mille cinq, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALINVEST HOLDING Société Anonyme, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 23 janvier 1990, publié au Mémorial C numéro 268 du 7 août 1990, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 871 du 12 octobre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Paul Van Waelem, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Paule Kohn-Thibo, employée privée, demeurant à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Joseph Renders, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Annulation du capital autorisé existant.
- 2) Création d'un nouveau capital autorisé de EUR 1.250.000,00.
- 3) Autorisation du Conseil d'administration d'émettre des obligations.
- 4) Modification des statuts consécutive.
- 5) Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale décide d'annuler le capital autorisé actuel et d'instaurer un nouveau capital autorisé d'un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,00 EUR).

Elle décide encore d'autoriser le conseil d'administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, sur le vu d'une renonciation expressément énoncée par les actionnaires existants quant à leur droit préférentiel de souscription des obligations convertibles à émettre éventuellement.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000,00 EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,00 EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,00 EUR) représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,00 EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 20 décembre 2010, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit, et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M.-P. Van Waelem, M.-P. Kohn-Thibo, M.-J. Renders, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 89, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

J.-P. Hencks.

(015333/216/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

ALINVEST HOLDING Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 32.795.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(015334/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

NATAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 38.894.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02568, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour NATAL S.A., Société Anonyme Holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(024998/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

50644

ASMARA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R. C. Luxembourg B 48.320.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02194, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(024874/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

PAMA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R. C. Luxembourg B 78.901.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02195, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(024875/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

PILKINGTON LUXEMBOURG No. 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 114.794.

STATUTES

In the year two thousand six, on the tenth of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

PILKINGTON ITALY Ltd, a private limited company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Prescott Road, St Helens, Merseyside, WA103TT, United Kingdom, Companies House No. 00438269.

The founder is here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the «Articles») of a «société à responsabilité limitée» which such party declared to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company (the «Company»), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the «Law»), of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée».

Art. 2. The Company's name is PILKINGTON LUXEMBOURG No. 3, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, however without taking advantage of the Loi sur le régime fiscal des sociétés de participations financières (Holdings Companies) dated 31 July 1929.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Share

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by at least two managers. The managers would form a board of managers composed of «Class A» and «Class B» managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The Class A managers must be resident in Luxembourg.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by

- the sole signature of one manager for any transaction up to the amount of EUR 20,000 (twenty thousand Euro), however, excluding any acquisition or lease of assets and equipment for the Company;

- the sole signature of one manager for any transaction where the other party is a holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company; and

- the joint signatures of a Class A and a Class B manager for any transaction for an amount above EUR 20,000 and for any decision relating to the acquisition or lease of assets and equipment for the Company.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 14. The decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall choose from among its members a chairman. They may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 7 (seven) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

At least one Class A manager and any other manager present in person, in Luxembourg are a quorum.

Any other manager, in addition to the quorum, may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Any and all managers, apart from those who are the quorum and must attend in person, may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by a majority of the managers present or duly represented.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

General meetings of shareholders

Art. 15. Decisions of the shareholders are taken as follows:

in case of plurality of shareholders, the holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held annually in Luxembourg on the last business day of September. Other general meetings of shareholders shall be held in the city of Luxembourg at time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 26 March and closes on 25 March.

Art. 18. Each year, as of 25 March, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of article twenty-one, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers itself, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 24. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 25 March 2006.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by PILKINGTON ITALY Ltd, named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

Is appointed as manager A of the Company for an undetermined duration:

- Mr Peter Bun, born at Tilburg, The Netherlands on 26 August, 1969, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Are appointed as manager B of the Company for an undetermined duration:

- Mr Gregory Mark Andrews, Northern Ireland on 24 February, 1953, residing at 5, rue Marie Sautet, 57000 Metz, France;

- Mr Michael Kiefer, born at Gelsengirchen on 13 Juni, 196, residing at Im Dohlenbruch 8,44795 Bochum, Germany;

- Mr Johannes Theodor Bellendorf, born at Bottrop, Germany on 12 December, 1957, residing at An St Johannes 14, 46244 Bottrop, Germany.

The Company shall be bound by:

- the sole signature of one manager for any transaction up to the amount of EUR 20,000 (twenty thousand Euro), however, excluding any acquisition or lease of assets and equipment for the Company;

- the sole signature of one manager for any transaction where the other party is a holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company; and

- the joint signatures of a Class A and a Class B manager for any transaction for an amount above EUR 20,000 and for any decision relating to the acquisition or lease of assets and equipment for the Company.

The company PricewaterhouseCoopers LUXEMBOURG, société à responsabilité limitée having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471, Luxembourg, registered with the Luxembourg R.C.S. at section B number 65.477 is appointed as statutory auditor («commissaire»), and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders.

The Company shall have its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

PILKINGTON ITALY Ltd, une société (private limited company) constituée sous le droit du Royaume-Uni, ayant son siège social à Prescott Road, St Helens, Merseyside, WA103TT, Royaume-Uni, inscrite au Companies House sous No. 00438269.

Fondateur ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, résidant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. La dénomination de la société sera PILKINGTON LUXEMBOURG No. 3, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous droits, valeurs, brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour un prix jugé convenable, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés affiliées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tout concours, prêts, avan-

ces ou garanties, d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi sur le régime fiscal des sociétés de participations financières (sociétés holding) du 31 juillet 1929.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance.

Le siège social pourra être transféré à toute autre place au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant dans les formes prévues par la loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, (sous forme d'établissement permanent ou non), tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique s'il y a lieu.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés prise dans les formes requises pour la modification des présents statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire de(s) associé(s), représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que si la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eu égard au surplus du prix de rachat.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par plusieurs gérants qui constituent un conseil de gérance composé de gérants de Classe A et de Classe B. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants de Classe A doivent obligatoirement résider à Luxembourg.

Les gérants sont nommés et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix, ou en cas de gérant unique, par décision de ce gérant unique. La rémunération des gérants peut être modifiée par résolution de l'assemblée générale des associés prises dans les mêmes conditions de majorité. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes ou par une décision de l'associé unique. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par

- la signature d'un seul gérant pour toute transaction jusqu'à EUR 20.000 (vingt mille euros) à l'exclusion cependant de toute acquisition ou location de biens et d'équipement pour la Société;

- la signature d'un seul gérant pour toute transaction avec une société détenant des parts de la Société, une filiale, une société soeur ou toute société associée d'une façon ou d'une autre avec la Société; et

- par la signature conjointe d'un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B pour toute transaction d'un montant supérieur à EUR 20.000 (vingt mille euros) et pour toute décision relative à l'acquisition ou la location de bien et d'équipement pour la Société.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associé ou gérant.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 13. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président. Il choisira également un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 7 (sept) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature même de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les gérants peuvent renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si un gérant de Classe A et un autre gérant sont présents à Luxembourg et forment le quorum de présence.

Tout autre gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Une fois le quorum réuni, tout autre gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Sous réserve de ce qui est autrement prévu par les statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Assemblée générale des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises comme suit:

En cas de pluralité d'associés, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmise par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg le dernier jour ouvré de septembre («business day»). Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée générale, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Excepté en cas d'opérations courantes concluent dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 26 mars et se termine le 25 mars.

Art. 18. Chaque année, avec effet au 25 mars, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique, le cas échéant, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs commissaires peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique, le cas échéant, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article vingt et un, le conseil de gérance peut, à la majorité fixée par la Loi pour le paiement de dividendes, décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.

Art. 24. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (le cas échéant) qui détermine leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

50652

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera ce jour pour finir le 25 mars 2006.

Libération - Apports

La totalité des 500 (cinq cent) parts représentant le capital social a été intégralement souscrite par PILKINGTON ITALY Ltd, prénommée, et entièrement libérée par apport en numéraire de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Résolution de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

Est nommé gérant «A» de la Société pour une durée indéterminée

- M. Peter Bun, né le 26 août 1969 à Tilburg, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg.

Sont nommés gérants «B» de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Gregory Mark Andrews, né le 24 février 1953 à Belfast, Irlande du Nord, demeurant au 5, rue Marie Sautet, 57000 Metz, France;

- M. Michael Kiefer, né le 13 juin 1956 à Gelsenkirchen, Allemagne, demeurant à Im Dohlenbruch 8, 44795 Bochum, Allemagne;

- M. Johannes Theodor Bellendorf, né le 12 décembre 1957 à Bottrop, Allemagne, demeurant à An St Johannes 14, 46244 Bottrop, Allemagne.

La Société sera engagée par:

- la signature d'un seul gérant pour toute transaction jusqu'à EUR 20.000 (vingt mille euros) à l'exclusion cependant de toute acquisition ou location de biens et d'équipement pour la Société;

- la signature d'un seul gérant pour toute transaction avec une société détenant des parts de la Société, une filiale, une société soeur ou toute société associée d'une façon ou d'une autre avec la Société; et

- la signature conjointe d'un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B pour toute transaction d'un montant supérieur à EUR 20.000 (vingt mille euros) et pour toute décision relative à l'acquisitions ou location de bien et d'équipement pour la Société.

La société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers LUXEMBOURG, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée auprès du R.C.S. de Luxembourg à la section B sous numéro 65.477 est nommée commissaire aux comptes de la Société, pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale des associés.

Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 février 2006, vol. 435, fol. 50, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 mars 2006.

H. Hellinckx.

(024744/242/516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

MOKEDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 72.116.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02372, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(024879/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

50653

SOCIETE EUROPEENNE DE GENIE CIVIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 82.423.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02196, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(024876/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

SOCIETE IMMOBILIERE NEIPUERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
R. C. Luxembourg B 21.046.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01203, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(024877/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

EWA (FIDUCIAIRE ET REVISION) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 84.588.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02374, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(024880/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 7.585.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02375, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(024881/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

EWA REVISION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 38.937.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02381, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(024882/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

50654

FIRELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 84.589.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02382, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(024883/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

FIDUPARTNER AG, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 52.619.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02383, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(024884/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

SAVANNAH INNOVATIVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 107.693.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02523, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

Signature.

(024892/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

PRAKASH S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 76.515.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02527, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

Signature.

(024893/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

SCHRADEN BIOGAS INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 114.795.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the ninth of February.
Before Us Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.507 and whose articles have not yet been published in the Mémorial C; the articles have been amended pursuant to several deeds.

The appearer for the above is here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Mersch by virtue of a proxy given under private seal dated 6 February 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name

There is formed a private limited liability company under the name SCHRADEN BIOGAS INVESTMENT, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorized to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

3. Object

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities (and in particular, but not limited to, entities involved in the activity of renewable energy investments), by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset (including real estate) by any means;
- to act as limited partner in a German limited partnership;
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929 on Holding Companies.

4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

5. Share capital

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares of fifty Euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Shares indivisibility

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

8. Management

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

9. Powers of the sole manager or of the board of managers

9.1 In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Representation of the company - Delegation

10.1 Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two Managers.

10.2 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

11. Meeting of the board of managers

11.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

11.2 The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

11.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

11.4 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

11.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

11.6 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

11.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

12. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

12.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

12.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

12.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

12.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

12.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

12.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

12.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V.- Business year

13. Business year

13.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

13.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

13.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14. Distribution right of shares

14.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

14.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

14.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

14.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

14.5 Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

15. Dissolution and liquidation

15.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

15.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

15.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

16. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l. 250 shares

Total: two hundred and fifty Shares 250 shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., representing together the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as sole Manager of the Company for an undetermined period:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.507.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le neuf février.

Par-devant Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch.

A comparu:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.507 et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C; les statuts ont été modifiés par plusieurs actes.

La comparante ci-dessus est représentée par Mr Patrick Van Hees, juriste, résidant à Mersch en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 6 février 2006.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}.- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SCHRADEN BIOGAS INVESTMENT, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir, de détenir ou de disposer, directement ou indirectement, des intérêts et participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères (et en particulier, sans y être limité, dans des entités impliquées dans l'activité d'investissements dans le secteur de l'énergie renouvelable) par tous moyens et d'administrer, de développer et de gérer une telle détention d'intérêts ou de participations.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après, les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui l'amènerait à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- directement ou indirectement investir dans, acquérir, détenir ou disposer d'actif de toute nature (y compris des bien immobiliers) par tous moyens;
- agir en qualité d'associé commanditaire d'une société en commandite de droit allemand;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds par, incluant sans y être limité, l'émission, sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, en des termes considérés comme adéquates;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II.- Gérance

Art. 8. Gérance

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société - Délégation

10.1 Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants.

10.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 11. Réunion du conseil de gérance

11.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

11.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

11.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

11.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

11.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

11.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants est valable et valide pour autant qu'elle ait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

11.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés

12.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

12.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

12.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

12.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

12.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

12.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

12.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V.- Exercice social

Art. 13. Exercice social

13.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

13.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 14. Droit de distribution des parts

14.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

14.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

14.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

14.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

14.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI.- Liquidation

Art. 15. Dissolution et Liquidation

15.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

15.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

15.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 16. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l 250 Parts Sociales

Total: deux cent cinquante Parts Sociales 250 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

50661

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé Gérant Unique de la Société pour une période indéterminée:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.507.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société est engagée, en cas de Gérant Unique, par la signature du Gérant Unique ou par la signature de toute personne à laquelle le Gérant Unique a délégué ce pouvoir.

2) Le siège social de la Société est établi à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 février 2006, vol. 435, fol. 50, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mars 2006.

H. Hellinckx.

(024746/242/413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

NORDESSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 72.684.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02548, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2006.

Signature

Un mandataire

(024894/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

UTAH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 97.942.

Le bilan pour la période du 18 décembre 2003 (date de constitution) au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02695, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2006.

Signature.

(024981/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

EUROCIEL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 51.285.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02616, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2006.

Signature.

(024943/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

TENOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 59.581.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02549, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2006.

Signature

Un mandataire

(024895/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

REHA FELTEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 11, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 110.380.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02463, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(024931/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

INTERSAFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 105, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 52.240.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02466, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(024932/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

MOTOR-CENTER MERSCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7525 Mersch, 63, rue de Colmar-Berg.
R. C. Luxembourg B 47.591.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02829, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(024935/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

STATION SERVICE PETRY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 126, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 94.056.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02826, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(024939/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

**SECUREX LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. G.R.H. MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-8077 Bertrange, 183, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 82.559.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02819, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(024941/502/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

**SECUREX LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. G.R.H. MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-8077 Bertrange, 183, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 82.559.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02822, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(024940/502/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

VARMDO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 97.944.

—
Le bilan portant sur la période du 18 décembre 2003 (date de constitution) au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02694, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2006.

Signature.

(024984/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

TUBCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 97.954.

—
Le bilan pour la période du 18 décembre 2003 (date de constitution) au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02692, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2006.

Signature.

(024987/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

MONTREAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 98.041.

—
Le bilan pour la période du 18 décembre 2003 (date de constitution) au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02690, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2006.

Signature.

(024989/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

MARSTRAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 97.946.

Le bilan pour la période du 18 décembre 2003 (date de constitution) au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02691, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2006.

Signature.

(024991/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

DEMAG INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000.000,-.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 88.830.

L'affectation des résultats au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04859, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DEMAG INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

(024993//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

GRIZELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 114.822.

STATUTS

L'an deux mille six, le quinze février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Claude Schmitz, Conseil Fiscal, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
- 2) Monsieur Thierry Fleming, Expert-Comptable, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de GRIZELLE S.A. (la «Société»).

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons en accordant des prêts ou garanties à des sociétés;

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), par la création et l'émission de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, le conseil d'administration est autorisé à :

- augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions pour la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social;
- supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles;

En aucun cas des actions fractionnées ne peuvent être émises lors de la conversion. Chaque fraction d'action à laquelle le détenteur de l'obligation convertible aurait droit, devra être arrondie vers le bas à l'action immédiatement inférieure.

De plus, le conseil d'administration est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si :

Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le conseil d'administration pourra choisir un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquiescer des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à la majorité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle du président, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social, ou à l'endroit de la commune du siège social spécifié dans la convocation, le premier mardi du mois de février à 9:30 heures, et pour la première fois en 2007.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 30 septembre 2006.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. M. Claude Schmitz	200 actions
2. M. Thierry Fleming	110 actions
Total	310 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR. 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cinq cents euros (EUR. 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

M. Thierry Fleming, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 24 juillet 1948, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

M. Claude Schmitz, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

M. Guy Hornick, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 29 mars 1951, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société AUDIEX S.A., avec siège social à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2010.

5. Le siège social de la société est fixé 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Schmitz, T. Fleming, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, vol. 152S, fol. 34, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 mars 2006.

P. Bettingen.

(025027/202/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

SWEET PORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 55.614.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02907, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(024994/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

LEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 86.005.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02906, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(024996/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

OTTAVIANI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 81.284.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02978, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

Signature.

(025179//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

CAMPSITE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 78.520.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02295, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour CAMPSITE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

C. Smith

Gérant

(025000/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

PROCTER & GAMBLE INTERNATIONAL FINANCE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 114.825.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the first February at 11:15 am.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

1. - PROCTER & GAMBLE INTERNATIONAL FINANCE FUNDING GENERAL MANAGEMENT, S.à r.l., a company with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, here represented by Yannick Deschamps, lawyer residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

2.- PROCTER & GAMBLE INTERNATIONAL, S.à r.l., a company with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, represented by Yannick Deschamps, lawyer residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

3.- PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG GLOBAL, S.à r.l., a company with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, represented by Yannick Deschamps, lawyer residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities declare that they hereby constitute a corporate partnership limited by shares «société en commandite par actions» («S.C.A.») (the «Corporation») governed by the Luxembourg law and the following Articles:

Title I. - Name, Office, Purpose, Duration

Art. 1. There is formed by those present by the party noted above and all persons and entities who may become partners in future, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present Articles.

The name of the Corporation is PROCTER & GAMBLE INTERNATIONAL FINANCE S.C.A. (the «Corporation»).

Art. 2. The Corporation shall have its registered office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the General Partner (as defined below).

Should any political, economic or social developments of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the head office or communications with abroad, the head office may be provisionally transferred abroad by decision of the General Partner until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a decision will not affect the Corporation's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company.

Art. 3. The Corporation may provide any and all lawful support, assistance, including but not limited to loans, advances, guarantees and other financing or financial arrangements or assistance or support, directly or indirectly, to any Affiliate (as defined below) of the Corporation; with respect thereto, the Corporation may use its funds for benefiting from the economy resulting from providing any Affiliate of the Corporation with borrowing, advancing, guaranteeing or any other type of lawful financing or financial assistance or support.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, preferred equity certificates, debentures, notes, commercial paper, guarantees, and entering into of credit agreements, note purchase agreements, underwriting agreements, indentures, trust agreements or any other type of financing instrument or document or any hedge, swap or derivative related thereto.

In addition, the Corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any company, enterprise, entity, venture or partnership in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The Corporation may furthermore carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes. The Corporation may act as general partner or member in partnership agreements or limited liability agreements.

In particular and without limitation, the Corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise or partnership, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting, purchase or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies or partnerships in which the Corporation has a participating or equity interest, any support, loans, advances, guarantees and other financing or financial arrangements or assistance or support.

For purposes of these Articles, the term Affiliate shall mean, with respect to any legal entity or legal person, another legal entity or legal person that directly, or indirectly through one or more intermediaries, controls, or is controlled by,

or is under common control with, such legal entity or legal person. «Control», whether or not capitalized, means, with respect to any legal entity or legal person, the ownership by another legal entity or legal person of greater than fifty percent (50%) of the income or voting interests of such legal entity or legal person or such other arrangement as constitutes the direct or indirect ability to direct the management, affairs or actions of such legal entity or legal person.

Art. 4. The Corporation is established for an unlimited duration.

Title II. - Capital, Contribution, Shares

Art. 5. The corporate capital is fixed at one hundred thousand US Dollars (100,000.- USD) entirely subscribed represented by nine hundred ninety-nine (999) ordinary shares and one (1) non-redeemable management share, each share having a par value of one hundred US Dollars (100.- USD).

Each class of shares entitles to the same rights and privileges, saves where otherwise provided by the law or the present Articles.

Art. 6. For the purposes of the effective performance of the obligations resulting from any agreement possibly entered into from time to time between, amongst others, the shareholders or any Affiliate of the Corporation, any issuance of convertible bonds, notes, convertible preferred equity certificates or others, the Corporation has an unissued but authorised capital of a maximum amount of one hundred billion US Dollars (100,000,000,000.- USD) to be used in order (i) to issue new non-redeemable management shares or to increase the nominal value of the non-redeemable management shares up to the maximum amount of one thousand US Dollars (1,000.- USD) and (ii) issue new ordinary shares or to increase the nominal value of the ordinary shares up to the maximum amount of ninety-nine billion nine hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand US Dollars (99,999,999,000.- USD).

This authorised capital will be valid for a maximum period of five years, from the date of publication of the Articles.

The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new non-redeemable management shares or ordinary shares or the increase of the nominal value of the existing non-redeemable management shares or ordinary shares in exchange of contribution in cash or in kind made by companies belonging to the Affiliate in execution of the capital calls made by the General Partner in compliance with any agreement possibly entered into from time to time between, amongst others, any company, enterprise, entity, venture or partnership belonging to the Affiliate.

In compliance with any agreement possibly entered into from time to time between, amongst others, any company, enterprise, entity, venture or partnership belonging to the Affiliate and the Corporation, the General Partner is authorised to increase, from time to time, the capital within the limits of the authorised capital, by the issue or not of non-redeemable management shares or ordinary shares to the existing shareholders or to any other person as approved by the shareholders in compliance with any applicable provision of the law.

These new non-redeemable management shares or ordinary shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions determined by the General Partner within the strict limits stated in any agreement possibly entered into from time to time between, amongst others, any company, enterprise, entity, venture or partnership belonging to the Affiliate.

In particular and without limitation, the General Partner may decide to issue new non-redeemable management shares and ordinary shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the General Partner.

The General Partner may also determine the date of the issue and the number of new non-redeemable management shares or ordinary shares having to be eventually subscribed and issued. It may proceed to such increase without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the new shares under issuance.

The right attached to the new non-redeemable management shares or ordinary shares will be strictly similar to the rights attached to the existing respective class of shares.

The General partner may delegate to any duly authorised manager or officer of the Corporation or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts capital.

Following each increase of the capital realised and duly stated in the form provided for by law, the Article 5 of these Articles will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recording in authentic form by the General Partner or by any person duly authorised and empowered by it for this purpose.

The General Partner may issue, on behalf of the Corporation, bonds, preferred equity certificates, debentures, notes, commercial papers, guarantees, in bearer or in registered form, by public or private offering, convertible or non-convertible, in such denomination and payable in such monies as it shall decide, and enter into credit agreements, note purchase agreements, underwriting agreements, indentures, trust agreements or any other type of financing instrument or document or any hedge, swap or derivative related thereto, in each case within the limits permitted by law.

The General Partner shall determine the type, price, interest, terms of issue and repayment and any other terms and conditions for such issues, within the limits permitted by law.

A register of registered bonds, preferred equity certificates, debentures, notes and commercial papers shall be held at the registered office of the Corporation.

Art. 7. The shares shall be exclusively issued in registered form.

All the shares shall be registered in a shareholders' register to be maintained by the Corporation at the registered office of the Corporation. The register will contain the name of each shareholders, its effective or elected domicile, the number of shares owned and the paid up amount of each shares.

The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered as the full owner of the shares.

Art. 8. The shares are transferable as provided by law.

Art. 9. The rights and obligations attached to a share follow such share to whomever it may be transferred. Holding a share implies adhering to the present Articles and to the decisions of the shareholders.

Art. 10. The shares are indivisible and the Corporation recognizes a sole holder per share for the exercise of the rights attached thereto.

Title III. - Management and Supervision

Art. 11. The Corporation is managed by PROCTER & GAMBLE FINANCE FUNDING GENERAL MANAGEMENT, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, organized and existing under the laws of Luxembourg (the «General Partner»).

The General Partner is entitled to perform all acts in furtherance of the Corporation's purpose, including management, administration or disposal, subject to the restrictions provided by law and these Articles. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the General Partner. Without limiting the foregoing, the General Partner shall have the authority to take any of the following actions on behalf of the Corporation: to execute purchase agreements underwriting agreements, credit agreements, indentures, trust agreements, bonds, promissory notes, commercial papers, guarantees or any other type of financing instrument or document or any hedge, swap or derivative related thereto, to purchase or subscribe for interests of partnerships, to grant powers of attorney to agents, to take actions on behalf of the Corporation, and to represent the Corporation in its capacity as a shareholder, member or partner of related companies, partnerships or others entities. The General Partner may confer special powers for determined actions. The General Partner may appoint any officers, executives or employees and determine their functions, powers and their right to represent the Corporation.

The General Partner may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents, in which case the General Partner will determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The appointment of agent(s) shall have no effect on the unlimited liability of the General Partner.

Vis-à-vis third parties, the Corporation shall be validly bound by the signature of the General Partner represented by its duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the General Partner.

No contract or other transaction between the Corporation and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more of the directors or officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the General Partner who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the then current General Partner from acting as General Partner of the Corporation, the Corporation shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board as provided for in Article 12 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles, a successor general partner. Failing such appointment, the Corporation shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor General Partner shall not be subject to the approval of the then current General Partner.

Art. 12. The affairs of the Corporation shall be supervised by a supervisory board of at least three members (herein referred to as the «Supervisory Board»).

The Supervisory Board shall be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and shall authorise any actions of the General Partner that may, pursuant to law or regulations or under the Articles of the Corporation, exceed the powers of the General Partner.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the General Partner.

Notice in writing or by cable or by telegram or telex or facsimile or electronic mail of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least three days in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telex or facsimile or electronic mail of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing or by cable or telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member as his proxy.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least a majority of its members is present or represented. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions may also be taken by one or several written instruments signed by all the members.

The general meeting shall determine the remuneration of the members of the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a maximum term of six years.

Art. 13. An audit of the account shall be done by a statutory auditor appointed by the shareholders. The auditor shall be elected by the annual general meeting of Shareholders and shall remain in office until his successor is elected.

Title IV. - Shareholders' decisions and shareholders' meetings

Art. 14. The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the General Partner.

General meetings of shareholders shall be convened by the General Partner at its own request or at the request of the Supervisory Board.

The annual general meeting shall be held on the first Monday of the month of November at 2:00 pm o'clock at the registered office or at a place specified in the notice of meeting.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the General Partner setting forth the agenda sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder.

If all Shareholders in a general meeting are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda set forth for that meeting, such a meeting may take place without notice.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by simple majority of Shares present or represented and voting.

Subject to the approval of the General Partner, all amendments to the Articles must be approved by the shareholders representing three quarter of the shares. However, the nationality of the Corporation may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

Title V. - Inventory, Balance sheets, Distribution of dividends, Reserves

Art. 15. The corporate year starts on July 1 and end on June 30 of the next year. The first corporate year shall begin on the date of constitution of the Company and shall expire on the June 30, 2006.

Each year, at the end of the corporate year, the accounts of the Corporation shall be closed and the General Partner shall establish the balance sheet and the profit and loss statement in accordance with law.

The balance sheet, the profit and loss statement and the report of the Supervisory Board shall be submitted to approval of the shareholders. The shareholders may inspect such accounts and reports at the principal office and obtain copy at their expense.

Art. 16. Against the net profit, as determined in accordance with generally accepted accounting principles, there will be allocated annually five per cent for the constitution of a legal reserve fund. Such allocation shall cease to be compulsory when the reserve is equal to one tenth of the capital. The obligation of allocation shall start again if the reserve shall be reduced.

The balance of the net profit shall remain to the disposal of the shareholders who shall in their discretion dispose thereof by distribution of dividends or allocation to reserves or by carry forward to the next year.

The shareholders have the right to distribute any net profits deriving from the previous financial years and carried forward as well as any amounts from any distributable reserve accounts. Share premium reserves are qualified as distributable reserve accounts. In such a case, the payment of the distribution shall be ensured by the General Partner in the form and time as decided by the shareholders.

The General Partner may resolve to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year within the conditions and limits provided for by law.

Art. 17. The Corporation may not repurchase its shares upon the request of the shareholders.

The Corporation may however, upon decision of the General Partner, repurchase at any time its own ordinary shares within the conditions and limits provided for by law or reimburse to the shareholders all or part of capital premium. Any repurchase of ordinary shares made by the Corporation may only be made out of the Corporation's retained profits and free reserves. For the purpose of this provision, «free reserves» comprises all reserves of the Corporation including capital premium but excluding the reserve required by law.

Any ordinary share repurchased by the Corporation may not be reissued and shall be cancelled in conformity with applicable law.

Title VI. - Winding-up and Liquidation

Art. 18. In the case of winding-up of the Corporation for whatever cause and at whatever time, the shareholders shall appoint one or several liquidators, determine their powers and their remuneration and shall fix the method of liquidation. In the absence of appointment of liquidators, the General Partner in function shall be deemed to be appointed liquidators.

Art. 19. The net proceeds of liquidation after payment of all debts, shall be distributed equally among all shares.

Subscription and payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing parties, these parties, through their duly appointed attorney have subscribed the shares of the Corporation as mentioned hereafter:

1. for one (1) non-redeemable management share fully paid-up by PROCTER & GAMBLE INTERNATIONAL FINANCE FUNDING GENERAL MANAGEMENT, S.à r.l. The non-redeemable management share so subscribed has been fully paid up by a contribution in kind consisting in part of a receivable that the subscriber holds against PROCTER & GAMBLE FINANCIAL SERVICES, a company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at 5

Harbourmaster Place, International Financial Services Centre, Dublin 1, Ireland, pursuant to various loan agreements (cash pool). This part of the receivable represents an amount of one hundred US Dollars (USD 100.-).

The proof of the existence and of the value of the contribution in kind in the amount of one hundred US Dollars (USD 100.-) has been produced to the undersigned notary;

2. for one (1) ordinary share fully paid-up by PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG GLOBAL, S.à r.l. with registered office at 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg. The ordinary share so subscribed has been fully paid up by a contribution in kind consisting in part of a receivable that the subscriber holds against PROCTER & GAMBLE FINANCIAL SERVICES, a company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at 5 Harbourmaster Place, International Financial Services Centre, Dublin 1, Ireland, pursuant to various loan agreements (cash pool). This part of the receivable represents an amount of one hundred US Dollars (USD 100.-).

The proof of the existence and of the value of the contribution in kind in the amount of one hundred US Dollars (USD 100.-) has been produced to the undersigned notary;

3. for nine hundred ninety-eight (998) ordinary shares fully paid-up by PROCTER & GAMBLE INTERNATIONAL, S.à r.l. with registered office at 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg. The ordinary shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in kind consisting in part of a receivable that the subscriber holds against PROCTER & GAMBLE FINANCIAL SERVICES, a company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at 5 Harbourmaster Place, International Financial Services Centre, Dublin 1, Ireland, pursuant to various loan agreements (cash pool). This part of the receivable represents an amount of ninety-nine thousand eight hundred US Dollars (USD 99,800.-).

The proof of the existence and of the value of the contribution in kind in the amount of ninety-nine thousand eight hundred US Dollars (USD 99,800.-) has been produced to the undersigned notary.

Report of the auditor

In compliance with article 32-1 of the Law on Commercial Companies, the contribution in kind has been subject to a report issued by PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Réviseur d'entreprises, represented by Mr Laurent Marx, dated February 1st, 2006, which concludes as follows:

«Based on the work performed as described in section III of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind is not at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued.»

This report will remain here annexed, signed ne varietur by the appearing parties.

Decision of the shareholders

The shareholders have forthwith unanimously carried the following resolutions:

- To fix the registered office of the Corporation at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
- To fix the number of supervisory board members at three (3) and to elect as member for a period of one year until the close of the financial year:
 - Mr Luc Dhont, born in Deinze, Belgium, on August 8, 1969, residing in 9681 Maarkedal, Ommegangstraat 118, Belgium;
 - Mr Philippe Van der Planken, born in Antwerpen Belgium, on March 12, 1960, residing in Belgium, 2630 Aartselaar, Groenenhoek 160;
 - Mr Yves de Bruyne, born in Uccle, Belgium on June 18, 1961, residing in 27, Chemin des Pilotis, CH-1246, Corsier (GE), Switzerland.

Expenses

At the current European Central Bank exchange rate (EUR 1.- = USD 1,2118.-) the contribution is valued at EUR 82,521.86.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Corporation as a result of its formation, amount approximately to two thousand five hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said proxy signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le premier février à 11.15 heures.

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. PROCTER & GAMBLE INTERNATIONAL FINANCE FUNDING GENERAL MANAGEMENT, S.à r.l., une société domiciliée 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg représentée par M. Yannick Deschamps, juriste résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

2. PROCTER & GAMBLE INTERNATIONAL, S.à r.l., une société domiciliée 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg représentée par M. Yannick Deschamps, juriste résidant professionnellement à Luxembourg.

La procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

3. PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG GLOBAL, S.à r.l., une société domiciliée 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg représentée par M. Yannick Deschamps, juriste résidant professionnellement à Luxembourg.

La procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont déclaré constituer entre eux une société en commandite par actions («S.C.A.») (la «Société»), régie par la loi luxembourgeoise et les présents Statuts.

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les comparants et par toute personne ou société qui pourra devenir associé, une société en commandite par actions qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Le nom de la Société est PROCTER & GAMBLE INTERNATIONAL FINANCE SCA (la «Société»).

Art. 2. Le siège social est établi au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'Associé Commandité tels que définis ci-dessous.

Au cas où des développements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège, ou de ce siège social à l'étranger se sont produits ou sont imminents, les associés commandités pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société pourra fournir toute aide, assistance légales, y compris mais sans y être limité, des prêts, avances, garanties et autres financements ou arrangements, aide ou assistance financières, directement ou indirectement, à tout Affilié de la Société tel que défini ci-dessous; à ce propos, la Société pourra utiliser ses fonds afin de bénéficier de l'économie réalisée par le fait qu'elle accorde à tout Affilié de la Société des emprunts, avances, garanties ou tout autre type de financement ou aide ou assistance financières légales. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, et procéder à l'émission de bons, de certificats d'actions privilégiées, d'obligations et de titres de créances, billet de trésorerie, garanties et conclure des contrats de crédit, contrats d'achat de créance, contrats de garantie, engagements, conventions de fiducie, ou tout autre type d'instrument ou de document financier ou toute couverture, swap ou dérivé y relatif.

La Société a, en outre, pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute société, entreprise, entité, société en participation ou partenariat, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobilières ou mobilières que la Société jugera utiles à l'accomplissement de son objet. La Société pourra agir en tant qu'associé commandité ou membre dans des conventions de partenariat ou des conventions de responsabilité limitée.

La Société pourra notamment, et sans y être limitée, employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise ou partenariat, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme, d'achat ou d'option d'achat tout titre et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés ou partenariats dans lesquels elle a une participation toute aide, prêts, avances, garanties et autres financements ou arrangements ou aide ou assistance financiers.

Pour les présents Statuts, le terme «Affilié» signifiera pour toute entité juridique ou personne morale, une autre entité juridique ou personne morale qui directement ou indirectement par le biais d'un ou plusieurs intermédiaires, contrôle, ou est contrôlé par, ou est contrôlé conjointement avec cette entité juridique ou personne morale. Le terme «Contrôle», qu'il soit capitalisé ou non, signifie, en ce qui concerne toute entité juridique ou personne morale, la détention par une autre entité juridique ou personne morale de plus de cinquante pour cent (50%) du revenu ou des intérêts avec droit de vote de cette entité juridique ou personne morale, ou un autre arrangement tel que la capacité directe ou indirecte de diriger la gestion, les affaires ou les actes de cette entité juridique ou personne morale.

Art. 4. La Société est établie pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de cent mille US dollars (100.000,- USD) entièrement souscrit représenté par neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) actions ordinaires et une (1) action de commandité non rachetable, chaque action ayant une valeur nominale de cent US dollars (100,- USD).

Chaque classe d'actions donne droit aux mêmes droits et privilèges, excepté là où il en sera disposé autrement par la loi ou les présents statuts.

Art. 6. Afin de permettre la réalisation effective des obligations résultant des dispositions de toute convention pouvant être conclue à tout moment entre, parmi d'autres, les Actionnaires ou tout Affilié de la Société, toute émission d'obligations convertibles, titres de créance, certificats convertibles d'actions privilégiées ou autres, la Société disposera d'un capital non émis mais autorisé d'un montant maximum de cent milliards d'US dollars (100.000.000.000,- USD) pour (i) émettre de nouvelles actions de commandité non rachetables ou augmenter la valeur nominale des actions de

commandité non rachetables existantes jusqu'au montant maximum de mille US dollars (1.000,- USD) et (ii) pour émettre de nouvelles actions ordinaires ou augmenter la valeur nominale des actions ordinaires existantes jusqu'au montant maximum de quatre-vingt-dix-neuf milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille US dollars (99.999.999.000,- USD).

Ce capital autorisé sera valide pour une période de cinq ans maximum à partir de la date de publication des présents Statuts.

Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création de nouvelles actions de commandité non rachetables ou de nouvelles actions ordinaires ou l'augmentation de la valeur nominale des actions de commandité non rachetables existantes ou des actions ordinaires existantes en contrepartie d'apports en espèces ou en nature effectués par des sociétés appartenant à l'affilié en exécution des appels de fonds auxquels l'Associé Commandité aura procédé conformément à toute convention pouvant être conclue à tout moment entre, parmi d'autres, toute société, entreprise, entité, «venture» ou partenariat appartenant à l'Affilié.

Conformément à toute convention pouvant être conclue à tout moment entre, parmi d'autres, toute société, entreprise, entité, «venture» ou partenariat appartenant à l'Affilié et la Société, l'Associé Commandité est autorisé à augmenter à tout moment le capital social dans les limites du capital autorisé par l'émission ou non de nouvelles actions de commandité non rachetables ou de nouvelles actions ordinaires aux Actionnaires existants ou à toute autre personne approuvée par les Actionnaires conformément aux dispositions applicables de la loi.

Ces nouvelles actions de commandité non rachetables ou ces nouvelles actions ordinaires pourront être souscrites aux termes et conditions déterminés par l'Associé Commandité, tout en restant dans la stricte observance des conditions précisées dans toute convention pouvant être conclue à tout moment entre, parmi d'autres, toute société, entreprise, entité, «venture» ou partenariat appartenant à l'Affilié.

L'Associé Commandité peut décider en particulier et sans y être limité, d'émettre de nouvelles actions de commandité non rachetables ou de nouvelles actions ordinaires sous réserve de la constitution d'une prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion de l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité déterminera également la date d'émission et le nombre d'actions de commandité non rachetables et d'actions ordinaires devant être, le cas échéant, souscrites et émises. Il pourra procéder à cette augmentation sans délivrer aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les nouvelles parts à émettre.

Les droits attachés aux nouvelles actions de commandité non rachetables ou aux nouvelles actions ordinaires seront rigoureusement identiques à ceux attachés respectivement aux classes d'Actions déjà émises.

L'Associé Commandité pourra déléguer à tout gérant ou fondé de pouvoir autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter des souscriptions et la réception des paiements pour les Actions représentant tout ou partie de ces montants augmentés du capital social.

Lors de chaque augmentation du capital social effectuée et précisée dans les formes établies par la loi, l'article 5 des présents Statuts sera modifié afin de refléter cette augmentation; cette modification sera enregistrée inscrite sous forme authentique par l'Associé Commandité ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

L'Associé Commandité peut émettre pour le compte de la Société, des bons, certificats d'actions privilégiées, obligations et titres de créances, billets de trésorerie, et garanties, au porteur ou nominatifs, suite à une offre publique ou privée, convertibles ou non, dans la monnaie et payables dans la devise de son choix; il pourra également conclure des contrats de crédit, contrats d'achat de créance, contrats de garantie, engagements, conventions de fiducie, ou tout autre type d'instrument ou de document financier ou toute couverture, swap ou dérivé y relatif, dans tous les cas dans les limites prévues par la loi.

L'Associé Commandité déterminera le type, prix, intérêt, conditions d'émission et de remboursement et tous les autres termes et conditions pour ces émissions dans les limites autorisées par la loi.

Un registre des bons, certificats d'actions privilégiées, obligations, titres de créances et billets de trésorerie sera tenu au siège social de la Société.

Art. 7. Les actions seront émises exclusivement sous forme nominative.

Toutes les actions seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société à son siège social. Ce registre devra contenir le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient et le montant libéré de chaque Action.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont enregistrées comme étant le propriétaire de ces actions.

Art. 8. Les actions sont transférables tel qu'il est prévu par la loi.

Art. 9. Les droits et obligations attachés à une action suivent cette action en quelque main qu'il passe. La détention d'une action emporte adhésion aux présents Statuts et aux décisions des actionnaires.

Art. 10. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par action pour l'exercice des droits qui y sont attachés.

Titre III. - Gérance et Surveillance

Art. 11. La Société est administrée par PROCTER & GAMBLE FINANCE FUNDING GENERAL MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée sous la loi luxembourgeoise (l'«Associé Commandité»).

L'Associé Commandité a le pouvoir de prendre tous actes pour servir l'objet de la Société, y compris la gestion, l'administration ou la disposition sous réserve des restrictions prévues par la loi et les présents statuts. Tous les pouvoirs non expressément réservés aux actionnaires par la loi ou les présents Statuts seront de la compétence de l'Associé Commandité. Sans préjudice à ce qui précède, l'Associé Commandité aura le pouvoir de poser les actes suivants pour le compte de la Société: passer des contrats d'achat, contrats de garantie, contrats de crédit, engagements, conventions

de fiducie, bons, billets à ordre, billets de trésorerie, garanties ou tout autre type d'instrument ou de document financier ou toute couverture, swap ou dérivé y relatif, acheter ou souscrire des intérêts de partenariats, donner des pouvoirs à des agents pour poser des actes pour le compte de la Société, et représenter la Société en sa qualité d'actionnaire, membre ou partenaire de sociétés, partenariats ou autres entités apparentées. L'Associé Commandité peut donner des mandats spéciaux pour des actes déterminés. Il peut nommer tous fondés de pouvoirs, directeurs ou employés et déterminer leurs fonctions et pouvoirs, ainsi que leur autorisation à représenter la Société.

L'Associé Commandité peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, auquel cas l'Associé Commandité déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) à ses agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

La nomination d'un ou de plusieurs agents ne remettra pas en question la responsabilité illimitée de l'Associé Commandité.

La Société sera engagée valablement à l'égard des tiers par la signature de l'Associé Commandité représenté par ses mandataires dûment nommés ou par la(les) signature(s) de toute(s) personne(s) à qui ce pouvoir de signature a été délégué par l'Associé Commandité.

Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait que l'Associé Commandité ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de l'Associé Commandité auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'une telle personne en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de l'Associé Commandité, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

En cas d'incapacité légale, liquidation ou toute autre situation empêchant l'Associé Commandité alors en charge d'agir en tant qu'Associé Commandité de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée si le Conseil de Surveillance tel que décrit à l'article 12 des présents statuts nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être un actionnaire, afin de réaliser les actes urgents ou simplement administratifs jusqu'à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires que ce directeur convoquera dans les quinze jours de sa nomination. Lors de cette assemblée, les actionnaires pourront nommer un nouvel Associé Commandité selon les conditions de quorum et de majorité requis pour l'amendement des statuts. Si aucune nomination n'a lieu, la Société sera dissoute et liquidée.

Cette nomination d'un nouvel Associé Commandité ne sera pas soumise à l'approbation de l'Associé Commandité alors en charge.

Art. 12. Les opérations de la Société seront surveillées par un conseil de surveillance composé de trois membres au moins (ci-après le «Conseil de Surveillance»).

Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Associé Commandité sur toutes les affaires que l'Associé Commandité lui soumettra et ratifiera les actes de l'Associé Commandité qui pourraient, selon la loi, les règlements ou les statuts, excéder les pouvoirs de l'Associé Commandité.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président ou l'Associé Commandité.

Avis par écrit, câble, télégramme, telex, télécopie ou courrier électronique de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donné à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins trois jours avant la date fixée pour la réunion sauf dans les cas d'urgence dans lesquels la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, câble, télégramme, telex, télécopie ou courrier électronique de chaque membre. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations pour des réunions qui seront tenues à des dates et places prévues par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

Tout membre peut, à toute réunion du Conseil de Surveillance, nommer un autre membre du Conseil de Surveillance pour le représenter, cette désignation pouvant être faite par écrit, câble, télégramme, telex, télécopie ou tout autre moyen de transmission électronique.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions seront approuvées si elles sont prises par une majorité des votes des administrateurs présents ou représentés.

Les résolutions peuvent également être prises par un ou plusieurs écrits signés par tous les membres du Conseil de Surveillance.

L'assemblée générale déterminera la rémunération des membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale des actionnaires pour une période maximale de six ans.

Art. 13. Un audit des comptes sera réalisé par un auditeur statutaire nommé par les actionnaires. L'auditeur sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires et restera en fonction jusqu'à l'élection de son successeur.

Titre IV. - Décisions des associés et assemblées générales

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société à condition que, à moins qu'il ne soit prévu autrement, aucune résolution ne sera valablement votée que si elle est approuvée par l'Associé Commandité.

Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par l'Associé Commandité à sa demande ou à la demande du Conseil de Surveillance.

L'assemblée générale annuelle se tiendra le deuxième lundi du mois d'octobre à 2.00 heures p.m. au siège social de la Société ou à tout autre endroit spécifié dans l'avis de convocation.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation correspondants.

Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées à la suite d'un avis donné par l'Associé Commandité énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins trois jours avant l'assemblée, à tout actionnaire à son adresse portée au registre.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale extraordinaire et se reconnaissent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour défini pour cette assemblée, l'assemblée peut se tenir sans convocation préalable.

A moins qu'il n'en soit autrement requis la loi ou les présents Statuts, les résolutions à une assemblée des actionnaires sont prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées et votantes.

Soumis à l'approbation de l'Associé Commandité, tous les amendements des statuts devront être approuvés par les actionnaires représentant les trois quarts des actions. Néanmoins le changement de la nationalité de la société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

Titre V. - Inventaire, Bilan, Répartitions de bénéfices, Réserves

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 30 juin 2006.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les écritures de la Société sont arrêtées et l'Associé Commandité dresse le bilan ainsi que le compte de profits et pertes selon la loi.

Le bilan, le compte de profits et pertes et le rapport du Conseil de Surveillance sont soumis à l'approbation des actionnaires. Ceux-ci peuvent en prendre connaissance au siège social et obtenir copie à leurs frais.

Art. 16. Sur le bénéfice net, à déterminer conformément aux principes comptables généralement admis, il est prélevé annuellement cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire, lorsque cette réserve atteindra un dixième du capital social. Il reprendra cours si cette réserve venait à être entamée.

Le surplus demeurera à la disposition des actionnaires qui en détermineront souverainement l'affectation tant en ce qui concerne le dividende que les mises en réserve et reports à nouveau.

Les actionnaires ont le droit de distribuer tout bénéfice d'années comptables antérieures et reporté ainsi que tout montant issu de tout compte de réserve distribuable. Les réserves de prime d'action sont considérées comme des comptes de réserve distribuables. Dans ce cas, l'Associé Commandité assurera le paiement de ce dividende sous la forme et au moment tel que décidé par les actionnaires.

L'Associé Commandité peut décider de payer un dividende intérimaire sur le bénéfice futur de l'année fiscale en cours dans les conditions et les limites prévues par la loi.

Art. 17. La Société ne peut pas procéder au rachat de ses propres actions à la demande des actionnaires.

La Société pourra cependant à chaque moment sur décision de l'Associé Commandité racheter ses propres actions ordinaires dans les conditions et les limites prévues par la loi ou elle pourra rembourser aux actionnaires tout ou partie de la prime d'émission. Le rachat d'actions ordinaires effectué par la Société ne pourra se faire qu'au moyen des bénéfices non distribués et des réserves libres de la Société. Par «réserves libres» au sens de cette disposition, il faut entendre toutes réserves de la Société y compris la réserve de prime de capital mais en excluant la réserve légale.

Aucune action ordinaire rachetée par la Société ne pourra être émise à nouveau et elle sera annulée conformément à la réglementation en vigueur.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société pour quelque cause que ce soit et à n'importe quel moment, les actionnaires désigneront un ou plusieurs liquidateurs, détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments et fixeront la méthode de liquidation. Si des liquidateurs ne sont pas nommés, l'Associé Commandité en fonction sera considéré comme liquidateur.

Art. 19. Le produit net de la liquidation, après apurement des charges passives, sera réparti en parts égales entre toutes les actions.

Souscription et libération

Les statuts ayant été rédigés par les comparants, ceux-ci par le Notaire instrumentant, ont souscrit les actions de la Société comme suit:

1. Pour une (1) action de commandité non rachetable entièrement libérée par PROCTER & GAMBLE GENERAL MANAGEMENT, S.à r.l.

L'action de commandité non rachetable a été entièrement libérée par un apport en nature consistant en une partie de la créance que le souscripteur détient à l'encontre de PROCTER & GAMBLE FINANCIAL SERVICES, une société constituée sous les lois d'Irlande, ayant son siège social au 5 Harbourmaster Place, International Financial Services Centre, Dublin 1, Irlande, suivant différents contrats de prêt (cash pool). Cette partie de la créance représente un montant de cent US dollars (100,- USD).

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature d'un montant de cent US dollars (100,- USD) a été soumise au notaire soussigné.

2. Pour une (1) action ordinaire entièrement libérée par PROCTER & GAMBLE LUXEMBOURG GLOBAL, S.à r.l. dont le siège social est situé 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

L'action ordinaire a été entièrement libérée par un apport en nature consistant en une partie de la créance que le souscripteur détient à l'encontre de PROCTER & GAMBLE FINANCIAL SERVICES, une société constituée sous les lois d'Irlande, ayant son siège social au 5 Harbourmaster Place, International Financial Services Centre, Dublin 1, Irlande, suivant différents contrats de prêt (cash pool). Cette partie de la créance représente un montant de cent US dollars (100,- USD).

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature d'un montant de cent US dollars (100,- USD) a été soumise au notaire soussigné.

3. Pour neuf cent quatre-vingt-dix-huit (998) actions ordinaires entièrement libérées par PROCTER & GAMBLE INTERNATIONAL, S.à r.l. dont le siège social est situé 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Les actions ordinaires ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en une partie de la créance que le souscripteur détient à l'encontre de PROCTER & GAMBLE FINANCIAL SERVICES, une société constituée sous les lois d'Irlande, ayant son siège social au 5 Harbourmaster Place, International Financial Services Centre, Dublin 1, Irlande, suivant différents contrats de prêt (cash pool). Cette partie de la créance représente un montant de quatre-vingt-dix-neuf mille huit cents US dollars (99.800,- USD).

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature d'un montant de cent US dollars (99.800,- USD) a été soumise au notaire soussigné.

Rapport du Réviseur d'Entreprises

Conformément à l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales, cet apport en nature a fait l'objet d'une vérification et d'un rapport émis par PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Réviseur d'entreprises, représentée par Monsieur Laurent Marx, en date du 1^{er} février 2006, et qui conclut en ces termes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit à la section III du présent rapport, rien n'est parvenu à notre attention de nature à nous porter à croire que la valeur de l'apport en nature n'est pas au moins égal au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre».

Ce rapport restera ci-annexé, signé ne varietur par les comparants.

Décision des actionnaires

Les actionnaires ont aussitôt pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- De fixer le siège social de la Société au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
- De fixer le nombre des membres du Conseil de Surveillance à trois (3) et d'élire comme membres pour une période d'un an jusqu'à la fin de l'exercice social:
 - M. Luc Dhont, né le 8 août 1969 à Deinze, Belgique, résidant en Belgique au 9681 Maarkedal, Ommegangstraat 118;
 - M. Philippe Van der Planken, né le 12 mars 1960 à Antwerpen, Belgique, résidant en Belgique à Groenenhoek 160, 2630 Aartselaar;
 - M. Yves de Bruyne, né le 18 juin 1961 à Uccle, Belgique, résidant 27, Chemin des Pilotis, CH-1246, Corsier (GE), Suisse.

Frais

Au taux actuel de la Banque Centrale Européenne (EUR 1,- = USD 1.2118,-), l'apport est évalué à EUR 82.521,86.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de la constitution, s'élèvent à environ deux mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Y. Deschamps, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 février 2006, vol. 435, fol. 43, case 2. – Reçu 825,22 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 mars 2006.

H. Hellinckx.

(025034/242/619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

BUFFALO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 73.384.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2006, réf. LSO-BN01245 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2006.

I. Deschuytter.

(025106//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

STABILUS LUXEMBOURG 2 (D), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000.000,-.**Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 88.831.

L'affectation des résultats au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04784, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STABILUS LUXEMBOURG 2 (D), S.à r.l.

Signature

(025009//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

MPM LUXEMBOURG 2 (C), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000.000,-.**Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 88.866.

L'affectation des résultats au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04797, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MPM LUXEMBOURG 2 (C), S.à r.l.

Signature

(025016//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

DEMAG MEZZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 99.217.

L'affectation des résultats au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04846, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DEMAG MEZZ, S.à r.l.

Signature

(025022//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

METERING LUXEMBOURG 2 (G), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,-.**Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 88.868.

L'affectation des résultats au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04748, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour METERING LUXEMBOURG 2 (G), S.à r.l.

Signature

(025032//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

EFG (PRIVATE BANK) LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 24.724.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

F. Ries / H. Fotineas

Administrateur-Délégué / Sous-Directeur

(025040//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

ANNA CHROMY FOUNDATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 91.529.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2006, réf. LSO-BN01242 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2006.

I. Deschuytter.

(025109//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

YALTHA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 73.535.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2006, réf. LSO-BN01238 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2006.

I. Deschuytter.

(025111//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

VIVA GESTIONS HOTELIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 74.602.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02977, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

Signature.

(025175//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

FLEURS EMERAUDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-7243 Bereldange, 33, rue du X Octobre.
R. C. Luxembourg B 114.796.

STATUTS

L'an deux mille six, le six février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Alexandra Santos Lopes, fleuriste horticulteur, née à Sao Vicente (Cap Vert), le 27 novembre 1978, demeurant au 33, rue du X Octobre, L-7243 Bereldange.

La comparante a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare vouloir constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de FLEURS EMERAUDE, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet tout commerce relatif à l'activité d'horticulteur-fleuriste.

Elle pourra notamment proposer à la vente tous articles et produits relatifs à l'horticulture, aux fleurs ou pouvant être liés à l'art floral, aux plantes et à la décoration dans son sens le plus large.

La Société exercera toutes activités et réalisera toutes opérations relatives au commerce dans ce domaine ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par le ou les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif. La société est engagée par la seule signature du gérant.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les 100 (cent) parts sociales sont toutes souscrites par Madame Alexandra Santos Lopes prénommée.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été justifié au notaire par la production d'un certificat bancaire.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique, exerçant les prérogatives dévolues à l'assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.
- 2) L'adresse de la société est fixée au 33, rue du X Octobre, L-7243 Bereldange.
- 3) Est nommée gérante unique, pour une durée illimitée:

Madame Alexandra Santos Lopes, fleuriste horticulteur, née à Sao Vicente (Cap Vert), le 27 novembre 1978, demeurant au 33, rue du X Octobre, L-7243 Bereldange.

Conformément à l'article 8 des statuts, la société est engagée par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude.

Et après information faite par le notaire à la comparante que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub «objet social», après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, de tout ce qui précède, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Santos Lopes, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 février 2006, vol. 435, fol. 39, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 février 2006.

H. Hellinckx.

(024748/242/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

VIVA GESTIONS IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 74.603.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02975, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2006.

Signature.

(025181//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

SHARMUT FASHION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 111.303.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02989, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

SHARMUT FASHION S.A.

M.-F. Ries-Bonani / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

(025254/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

KREIZERBUCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8370 Hobscheid, 103, rue de Kreuzerbuch.
R. C. Luxembourg B 47.899.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO01989, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

KREIZERBUCH, S.à r.l.

Signature

(025212//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

KREIZERBUCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8370 Hobscheid, 103, rue de Kreuzerbuch.
R. C. Luxembourg B 47.899.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO01991, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

KREIZERBUCH, S.à r.l.

Signature

(025213//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

PARQUET BÖHM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6941 Niederanven, 15, rue de Münsbach.
R. C. Luxembourg B 30.074.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO01969, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

PARQUET BÖHM, S.à r.l.

Signature

(025196//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

PARQUET BÖHM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5374 Münsbach, 4, rue du Château.
R. C. Luxembourg B 30.074.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO01971, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

PARQUET BÖHM, S.à r.l.

Signature

(025198//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

PATISSERIE KILL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 19.852.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, réf. LSO-BO03558, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

Signature.

(025263//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

PODIREST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 10, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 83.447.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO02005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

Signature.

(025223//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

PODIREST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 10, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 83.447.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO02007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

Signature.

(025225//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

PODIREST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 10, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 83.447.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO02009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

Signature.

(025228//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

PODIREST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 10, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 83.447.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO02011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

Signature.

(025229//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

ITALFONDIARIO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 114.819.

In the year two thousand and six, on the twenty-second day of the month of February.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

FORTRESS INVESTMENT FUND SISTER COMPANY LLC, a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, United States of America, (the «Shareholder»),

here represented by M^e Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 February, 2006.

I. Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The Shareholder has requested the undersigned notary to document that it is the single shareholder of the Société à responsabilité limitée ITALFONDIARIO INVESTMENTS, S.à r.l., having its registered office at 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated by a deed of the undersigned notary dated as of today, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; the articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

III. The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

50683

Agenda:

1. To increase the Company's corporate capital by an amount of forty million Euro (EUR 40,000,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share, to forty million twelve thousand five hundred Euro (EUR 40,012,500.-), divided into one million six hundred thousand five hundred (1,600,500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share.

2. To issue one million six hundred thousand (1,600,000) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3. To accept subscription for these new shares by FORTRESS REGISTERED INVESTMENT TRUST, a trust governed by the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1100 North Market, Wilmington, Delaware, DE 19890, United States of America, registered with the office of the Secretary of State of Delaware under number 3122901, and to accept payment in full for each such new share by a contribution in kind consisting of (i) all the equity participations in FRIT ITAL, S.L., a company governed by the laws of Spain, having its registered office at Federico Garcia Lorca, 4, 6th Floor, 1° A, 35003 Las Palmas de Gran Canaria, Spain, and registered with the Register of Commerce of Las Palmas under Volume 1534, Section 8, page GC-25431, and (ii) a promissory note issued by FRIT ITAL, S.L.,

4. To amend article 5, first paragraph, of the articles of association to reflect the above capital increase.

5. Miscellaneous.

requests the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to increase the Company's corporate capital by an amount of forty million Euro (EUR 40,000,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share, to forty million twelve thousand five hundred Euro (EUR 40,012,500.-), divided into one million six hundred thousand five hundred (1,600,500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share.

Second resolution

The Shareholder resolves to issue one million six hundred thousand (1,600,000) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the present deed.

Subscription - Payment

Thereupon, now appears M^e Manfred Müller, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of FORTRESS REGISTERED INVESTMENT TRUST, a trust governed by the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1100 North Market, Wilmington, Delaware, DE 19890, United States of America, registered with the office of the Secretary of State of Delaware under number 3122901 (the «Contributor»), by virtue of a proxy given on 22 February 2006.

Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of the Contributor for one million six hundred thousand (1,600,000) new shares and to make payment in full for each such new share by a contribution in kind consisting of (i) three thousand two hundred (3,200) equity participations with an aggregate accounting value of thirty million sixty thousand Euro (EUR 30,060,000.-) the Contributor holds in FRIT ITAL, S.L., a company governed by the laws of Spain, having its registered office at Federico Garcia Lorca, 4, 6th Floor, 1° A, 35003 Las Palmas de Gran Canaria, Spain, and registered with the Register of Commerce of Las Palmas under number Volume 1534, Section 8, page GC-25431 («FRIT ITAL»), and (ii) a promissory note in the amount of currently nine million nine hundred forty thousand Euro (EUR 9,940,000.-) issued by FRIT ITAL to the Contributor (the «Contribution»).

The Contributor, acting through his duly appointed attorney in fact, declared that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company as it is further evidenced in the contribution agreement dated 22 February 2006, which contribution agreement will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Thereupon the Shareholder resolved to accept said subscription and payment by the Contributor and to allot the one million six hundred thousand (1,600,000) new shares to the Contributor.

The total value of the Contribution at an amount of forty million Euro (EUR 40,000,000.-) has been certified by a valuation report issued by the Contributor on 22 February 2006, which valuation report will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolves to amend article 5, first paragraph, of the articles of association, which will from now on read as follows:

Art. 5. Corporate Capital. (first paragraph). «The issued capital of the Company is set at forty million twelve thousand five hundred Euro (EUR 40,012,500.-), divided into one million six hundred thousand five hundred (1,600,500) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at seven thousand six hundred Euro.

The Company refers to the law of 22 March 2004 on securitisation to benefit from a reduced capital duty.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first names, civil status and residence, the said person has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deuxième jour du mois de février,

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

FORTRESS INVESTMENT FUND SISTER COMPANY LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par M^e Manfred Müller, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 février 2006.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

II. L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée ITALFONDIARIO INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentant daté de ce jour, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts n'ont encore jamais été modifiés.

III. L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été parfaitement informé des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quarante millions d'euros (EUR 40.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de quarante millions douze mille cinq cents euros (EUR 40.012.500,-), représenté par un million six cent mille cinq cents (1.600.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2 Emission d'un million six cent mille (1.600.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à compter du jour où l'assemblée générale extraordinaire des associés décidera de l'augmentation de capital proposée.

Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par FORTRESS REGISTERED INVESTMENT TRUST, un trust régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1100 North Market, Wilmington, Delaware, DE 19890, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au bureau du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 3122901, et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en (i) l'ensemble des participations en capital dans FRIT ITAL, S.L., une société régie par les lois d'Espagne, ayant son siège social à Federico Garcia Lorca, 4, 6^e Etage, 1^o A, 35003 Las Palmas de Gran Canaria, Espagne, et immatriculée au Registre de Commerce de Las Palmas, Volume 1534, Section 8, page GC-25431, et (ii) un billet à ordre («a promissory note») émis par FRIT ITAL, S.L.

- Modification de l'article 5, premier alinéa, des statuts de manière à refléter augmentation de capital prémentionnée.
- Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante millions d'euros (EUR 40.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de quarante millions douze mille cinq cents euros (EUR 40.012.500,-), représenté par un million six cent mille cinq cents (1.600.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé décide d'émettre un million six cent mille (1.600.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à compter du jour du présent acte.

Souscription - Paiement

Est ensuite intervenu M^e Manfred Müller, précité, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de FORTRESS REGISTERED INVESTMENT TRUST, un trust régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1100 North Market, Wilmington, Delaware, DE 19890, Etats-Unis d'Amérique, immatriculé au bureau du Secrétaire d'Etat du Delaware, sous le numéro 3122901 (le «Souscripteur»), en vertu d'une procuration donnée le 22 février 2006.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte du Souscripteur pour un million six cent mille (1.600.000) nouvelles parts sociales et libérer intégralement chacune de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en (i) trois mille deux cents (3.200) participations en capital d'une valeur comptable totale de trente millions

soixante mille euros (EUR 30.060.000,-) que le Souscripteur détient dans FRIT ITAL, S.L., une société régie par les lois d'Espagne, ayant son siège social à Federico Garcia Lorca, 4, 6^e Etage, 1^o A, 35003 Las Palmas de Gran Canaria, Espagne, et immatriculée au Registre de Commerce de Las Palmas, Volume 1534, Section 8, page GC-25431 («FRIT ITAL»), et (ii) un billet à ordre («a promissory note») d'un montant actuel de neuf millions neuf cent quarante mille euros (EUR 9.940.000,-) émis par FRIT ITAL au bénéfice du Souscripteur (l'«Apport»).

Le Souscripteur, agissant par le biais de son mandataire dûment autorisé, a déclaré qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l' Apport à la Société sans restriction ou limitation et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l' Apport à la Société tel qu'il en a été décidé dans le contrat d'apport daté du 22 février 2006, lequel contrat d'apport restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

L'Associé a ensuite décidé d'accepter ladite souscription et libération par le Souscripteur et d'attribuer les un million six cent mille (1.600.000) nouvelles parts sociales au Souscripteur

La valeur totale de l'Apport d'un montant de quarante millions d'euros (EUR 40.000.000,-) a été certifiée par un rapport d'évaluation émis par le Souscripteur le 22 février 2006, lequel rapport d'évaluation restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé décide de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. Capital social. (premier alinéa). «Le capital social émis de la Société est fixé à quarante millions douze mille cinq cents euros (EUR 40.012.500,-), divisé en un million six cent mille cinq cents (1.600.500) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant toutes été entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à sept mille six cents euros.

La Société se réfère à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation pour bénéficier d'un droit d'apport réduit.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Müller, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} mars 2006, vol. 901, fol. 62, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 mars 2006.

J.-J. Wagner.

(025014/239/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

ITALFONDIARIO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 114.819.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 mars 2006.

J.-J. Wagner.

(025017/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

C.S. CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5550 Remich, 29, rue de Macher.

H. R. Luxembourg B 77.807.

Im Jahre zweitausendsechs, am sechszehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Roger Arrensdorff, im Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Ist erschienen:

- Herr Rolf Peter Linster, Geschäftsmann, wohnhaft zu D-66706 Perl (Deutschland), Saarburgerstrasse, 3,

Eigentümer von neunzig (90) Anteilen der Gesellschaft mit beschränkter Haftung C.S. CONSTRUCTIONS, S.à r.l., mit Sitz zu L-5550 Remich, 29, rue de Macher, eingetragen im Handelsregister unter Nummer B 77.807, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitz zu Niederanven, am 29. August 2000, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 148 vom 27. Februar 2001, umgeändert gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitz zu Niederanven, am 26. Februar 2004, veröffentlicht im genannten Mémorial C, Nummer 497 vom 12. Mai 2004, umgeändert gemäß ausserordentliche Generalver-

sammlung unter Privatschrift vom 20. September 2004, veröffentlicht im genannten Mémorial C, Nummer 1200 vom 24. November 2004.

Der Komparent erklärt durch eine Abtretung unter Privatschrift vom 14. Dezember 2005, unter der gesetzlichen Gewähr Rechtsens abgetreten zu haben an Herrn Robert Rolf Friesner, Geschäftsmann, wohnhaft zu D-66663 Merzig (Deutschland), Zum Reisberg, 42, hier anwesend und dies annehmend, neunzig (90) Anteile der vorgenannten Gesellschaft, zum Preise von elftausendzweihundertfünfzig Euro (11.250,- EUR),

welche Abtretung nach ne varietur Unterzeichnung durch die Komparenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Zessionar wird Eigentümer der ihm abgetretenen Anteile und hat Anrecht auf alle Einkünfte und Gewinne, welche die ihm abgetretenen Anteile erbringen von 14. Dezember 2005 angerechnet.

Der Zessionar wird in alle Rechte und Pflichten eingesetzt, welche den abgetretenen Anteilen anhaften.

Der Zedant bekennt vom Zessionar den hiervoor stipulierten Verkaufspreis, vor gegenwärtiger Urkunde, in Abwesenheit des Notars, ausbezahlt erhalten zu haben, weshalb hiermit Quittung.

Sodann tritt gegenwärtiger Urkunde bei:

Herr Rolf Peter Linster, vorgeannt, handelnd in seiner Eigenschaft als administrativer Geschäftsführer der genannten Gesellschaft,

um im Namen der Gesellschaft, gemäß Artikel 1690 des Code Civil, die genannte Abtretung anzunehmen und er entbindet den Zessionar von einer diesbezüglichen Zustellung an die Gesellschaft. Weiterhin erklärt er daß keine Opposition und kein Hindernis bestehen, welche die Ausführung dieser Abtretung aufhalten könnten.

Schließlich haben die Anteilhaber in einer Generalversammlung mit drei Viertel Mehrheit der Anteile Zusatz genehmigt folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Sie geben ihr Einverständnis zu der hiervoor gemachten Abtretung.

Zweiter Beschluß

Infolge dieser Abtretung hat Artikel 6 der Statuten fortan folgenden, Wortlaut:

«**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist eingeteilt in hundert (100) Geschäftsanteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR) welche wie folgt übernommen werden:

1. Herr Robert Rolf Friesner, neunzig Anteile	90
2. Herr Christian Schanen, zehn Anteile	10
Total: hundert Anteile	100»

Dritter Beschluß

Die Gesellschafter nehmen die Kündigung des administrativen Geschäftsführers, Herr Rolf Peter Linster, vorgeannt, und des technischen Geschäftsführers, Herr Berthold Greweldinger, Ingenieur grad., wohnhaft zu D-66693 Mettlach-Tünsdorf (Deutschland), Kewelstrasse, 17, an und erteilen ihnen Entlastung für die Ausführung leit Mandats, all dies mit Wirkung von 14. Dezember 2005 Zusatz genehmigt.

Vierter Beschluß

Die Gesellschafter ernennen Herr Robert Rolf Friesner, Geschäftsmann, wohnhaft zu D-66663 Merzig (Deutschland), Zum Reisberg, 42, als einzigen Geschäftsführer ab dem 14. Dezember 2005. Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber verpflichtet durch die Unterschrift des Geschäftsführers.

Worüber Urkunde, errichtet wurde zu Bad-Mondorf, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung an die Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R.P. Linster, R.R. Friesner, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 23 février 2006, vol. 470, fol. 5, case 7. – Reçu 112,50 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 10 mars 2006.

R. Arrensdorff.

(025069/218/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

C.S. CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 29, rue de Macher.

R. C. Luxembourg B 77.807.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 10 mars 2006.

R. Arrensdorff.

(025070/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

NEVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1633 Luxembourg, 21, rue Antoine Godart.
R. C. Luxembourg B 47.548.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02424, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025232//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

NEVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1633 Luxembourg, 21, rue Antoine Godart.
R. C. Luxembourg B 47.548.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02419, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025234//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

NEVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1633 Luxembourg, 21, rue Antoine Godart.
R. C. Luxembourg B 47.548.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02416, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025237//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

**DYNAMIK S.A., Société Anonyme,
(anc. DYNAMIK, S.à r.l.).**
Siège social: L-4996 Schouweiler, 21, rue de la Résistance.
R. C. Luxembourg B 87.286.

L'an deux mille six, le treize mars.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DYNAMIK S.A., avec siège social à L-4783 Pétange, 1, rue Jean Waxweiler, constituée originellement sous la forme d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dénommée DYNAMIK, S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 18 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1112 du 22 juillet 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 87.286.

Les statuts de la société ont été adaptés suite à la transformation de la société à responsabilité limitée en société anonyme, aux termes d'un acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 21 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 605 du 22 juin 2005.

La séance est ouverte à 11.45 heures, sous la présidence de Monsieur Gaetano Leonardi, administrateur de sociétés, demeurant à L-4783 Pétange, 1, rue Jean Waxweiler.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Martine Brandenburger, employée, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Bernadette Reuter-Wagner, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux cent quarante-huit actions (248) représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR), d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Restera pareillement annexée aux présentes la liste de présence ainsi que la procuration émanant de l'actionnaire représenté, lesquelles, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de L-4783 Pétange, 1, rue Jean Waxweiler à L-4996 Schouweiler, 21, rue de la Résistance.

2.- Modification du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

3.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle de L-4783 Pétange, 1, rue Jean Waxweiler à L-4996 Schouweiler 21, rue de la Résistance, et de modifier, en conséquence, le 1^{er} alinéa de l'article 2 qui aura désormais la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Schouweiler (commune de Dippach).»

Les autres alinéas de l'article 2 restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: G. Leonardi, M. Brandenburger, B. Reuter-Wagner, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 mars 2006, vol. 916, fol. 2, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 mars 2006.

B. Moutrier.

(025099/272/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

DYNAMIK S.A., Société Anonyme,

Siège social: L-4996 Schouweiler, 21, rue de la Résistance.

R. C. Luxembourg B 87.286.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 mars 2006.

B. Moutrier.

(025100/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

STRENUSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 3.865.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 105.418.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02986, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

STRENUSE, S.à r.l.

R. Donati / F. Innocenti

Gérant / Gérant

(025257/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.